

(1)

(N° 113.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} MARS 1867.

Augmentation de la dotation annuelle de S. A. R. le Comte de Flandre⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE VRIÈRE.

MESSIEURS,

Dans la séance du 26 février dernier, M. le Ministre des Finances a déposé un projet de loi ayant pour objet l'augmentation de la dotation annuelle de S. A. R. le Comte de Flandre.

Renvoyé à l'examen des sections, ce projet y a reçu un accueil sympathique. La section centrale, de son côté, l'a adopté, à l'unanimité de ses membres.

Le changement heureux qui doit s'opérer prochainement dans la position du Comte de Flandre nous a fait considérer l'augmentation proposée par le Gouvernement comme juste, modérée et conforme aux précédents.

En vous proposant l'adoption du projet de loi, nous sommes certains, Messieurs, de répondre aux sentiments du pays qui ne laisse échapper aucune occasion de donner, à notre dynastie nationale, des témoignages de dévouement et d'affection.

Le Rapporteur,
DE VRIÈRE.

Le Président,
A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n° 99.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. DUMORTIER, DE VRIÈRE, DE ROSSIUS, KERVYN DE LETTENHOVE, DE BROUCKERE et JOURET.
